

22 février 2023  
**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

# **Des demandeurs d'asile à la rue temporairement hébergés à Anderlecht**

**A l'initiative de la Région de Bruxelles-capitale, une partie des demandeurs d'asile qui dorment actuellement en rue, à Molenbeek et devant le petit château, vont être temporairement hébergés dans l'ancienne maison de repos à la rue des Citoyens à partir d'aujourd'hui.**

Les travaux de transformation de cette ancienne maison de repos en hébergement collectif pour réfugiés ukrainiens viennent de se terminer. En attente de réfugiés ukrainiens, une partie des demandeurs d'asile identifiés à la rue des Palais et actuellement à la rue pourra y être hébergée en urgence. L'encadrement sera assuré par la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. Le nombre de personnes accueillies ne devra pas dépasser 140 personnes.

Les personnes accueillies sur Anderlecht sont toutes des personnes en demande d'asile et devront dans le mois être renvoyées vers un centre de Fedasil, l'agence fédérale compétente pour la prise en charge et l'accueil des personnes en demande d'asile.



Le Bourgmestre d'Anderlecht souligne que « *il est inacceptable que des gens dorment à la rue et qu'une action humanitaire urgente était nécessaire. Anderlecht prend sa part dans l'effort régional de solidarité* ». Mais le Bourgmestre rappelle que : « *c'est le fédéral qui doit assumer en principe la responsabilité de la prise en charge des demandeurs d'asile. A ma demande, il a été convenu que l'occupation de l'ancienne maison de repos par les demandeurs d'asile évacués ne dure au maximum qu'un mois* ».